

Motion proposée par les représentants des personnels enseignants

au C.A. du 31 janvier 2011

Les personnels enseignants s'élèvent contre ce déni de démocratie qui consiste à faire revoter la DHG après un vote négatif, en espérant les faire changer d'avis et ne peuvent accepter ce mépris de notre avis initial.

Les personnels enseignants ne peuvent que reprendre les arguments qui les ont amenés à voter contre la DHG au C.A. du 25 janvier 2011.

1) *Ils constatent* les points suivants :

a) La dotation proposée est inacceptable, malgré les louables efforts de Monsieur le Principal dans sa répartition.

En effet,

- les effectifs sont trop lourds en 5èmes et en 4èmes (27 élèves par classes en 5èmes et 25 en 4èmes)
- Les groupes sont beaucoup trop importants en langues notamment en début d'apprentissage, à savoir en 6èmes, 5èmes et 4èmes LV2

b) L'obligation faite à Monsieur le Principal d'utiliser 35 heures de cette dotation en H.S.A. crée des excédents artificiels (en français et en mathématiques) qui sont inacceptables.

c) Il y aura à la rentrée 22h d'anglais à assurer (soit l'équivalent du poste supprimé l'an dernier , plus 4 HSA)

d) Le nombre d'élèves attendus , dans le calcul de la D.H.G. , nous semble sous-estimé et les clad ne sont toujours pas comptabilisés.

2) *en concluent* qu'ils ne peuvent que voter contre cette D.H.G. qui va pénaliser de nombreux élèves déjà en difficulté dans ce collège.

3) ***N'acceptent pas*** le recours injustifié et toujours plus important à des H.S.A. , qui diminue artificiellement la dotation en postes du collège.

4) ***demandent:***

a) que la DHG soit abondée de 50 heures

b) la création d'un poste en anglais

(il n'y a que 2 enseignants susceptibles de faire des HSA au collège, ce qui met en péril l'option européenne)

c) la création d'une classe supplémentaire en 5ème soit 6 divisions

d) dédoublement SVT Physiques chimie en 3è afin de permettre aux élèves de manipuler . (Cela contribuera également à rentabiliser la réfection totale des salles de sciences.)

e) des groupes en langue sont nécessaires

5) Les personnels enseignants ***seront*** dorénavant ***dans l'obligation de refuser*** l'immersion des ***clad*** , du fait des classes déjà surchargées.